

Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 novembre 2014 de MM. Eric Bertinat, Roland Crot, Denis Menoud, Pascal Altenbach, Marc-André Rudaz, Jean-Philippe Haas, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et Claude Jeanneret: «Pour un nouveau bassin olympique à Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant le fait que:

- sur les dix-huit bassins publics du canton, la Ville de Genève est propriétaire de cinq bassins seulement (Contamines, Liotard, Pâquis-Centre, Varembe et les Vernets);
- sur ses cinq bassins, la Ville de Genève ne met à la disposition des nageurs amateurs que les piscines des Vernets et de Varembe;
- les centres sportifs des Vernets et de Varembe sont les plus fréquentés;
- les Genevois sont plutôt sportifs, puisque quatre Genevois sur cinq pratiquent un sport, une à deux fois par semaine pour les deux tiers d’entre eux;
- la natation est le deuxième sport le plus pratiqué en ville de Genève après le football, selon une récente étude des besoins et pratiques sportives du 9 janvier 2014 diligentée par le Service des sports;
- la piscine des Vernets est tellement saturée (400 000 entrées en 2013, soit 1200 clients par jour), que la masse critique est dépassée (voir la *Tribune de Genève* du 24 octobre 2014), rendant la pratique de la natation impossible dans de bonnes conditions;
- sur l’exercice 2014, les entrées enregistrées aux Vernets et à Varembe dépassent déjà le demi-million;
- le bassin de Varembe n’est pas un bassin olympique, contrairement au grand bassin des Vernets;
- une nouvelle piscine olympique en ville de Genève est absolument nécessaire et répond indéniablement aux besoins des Genevois;
- le bassin olympique de Genève-Plage, situé sur la commune de Cologny, est un bassin ouvert accessible seulement de mai à septembre;
- les investissements prévus pour la culture sont massifs alors que le sport est laissé pour compte;
- en 2013, le domaine des sports ne représentait que 4% des charges de la Ville de Genève, contre 27% pour la culture et les loisirs;
- M. le conseiller administratif Sami Kanaan a lui-même déclaré, dans la *Tribune de Genève* du 28 avril 2014, qu’il s’était engagé à multiplier les

sources de financement, par le développement de partenariats publics-privés, qui sont d'ailleurs prévus par l'article 8 de la loi sur le sport;

- 60% des utilisateurs des piscines des Vernets et de Varembe proviennent d'autres communes, voire de régions voisines dont Genève est le pôle d'attraction (*Tribune de Genève*, 28 avril 2014);
- l'article 17, alinéa 1, de la loi sur le sport stipule que le Canton peut soutenir la réalisation d'infrastructures sportives de niveau cantonal, régional et national;
- l'Association des communes genevoises a pour but de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes, ainsi que d'étudier et traiter tout dossier susceptible de répondre aux besoins de l'ensemble ou d'une partie de ses membres ou des groupements intercommunaux (article 60A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes);
- le Fonds intercommunal a d'ailleurs pour but de participer, par l'octroi de subventions annuelles ou pluriannuelles aux communes ou entités intercommunales, au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou assumées par une seule commune mais bénéficiant également aux habitants d'autres communes (article 27, alinéa 1, lettre a), de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité [LRPFI], et article 1, lettre a), des Statuts du Fonds intercommunal [StFI]), ainsi que des prestations incombant à l'ensemble des communes (article 27, alinéa 1, lettre b), de la LRPFI, et article 1, lettre b) du StFI),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de valoriser les bassins existants en Ville de Genève et de développer, en collaboration avec les autres communes genevoises, l'offre en bassins de 25, 33 et 50 mètres.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a voté cette motion le 26 janvier 2022.

Près de huit ans après le dépôt de cette motion, la situation a évolué mais reste cependant critique en termes de nombre de bassins de natation en région genevoise. En effet, l'étude menée en vue de l'élaboration du Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 a confirmé la saturation des bassins de la Ville de Genève et la sous-offre concernant ce sport sur le territoire cantonal. L'enquête a relevé un manque de 900 m² de bassins pour la région, ainsi qu'un faible ratio de surfaces de natation extérieures par usager. En outre, cette étude a confirmé qu'au vu de l'accroissement de la population de l'agglomération susmentionnée, la superficie de base serait insuffisante à l'horizon 2030.

Paradoxalement, cette même étude a constaté que la Ville de Genève dispose de suffisamment de superficie de piscines sur sa commune pour répondre aux besoins de sa population. Il convient cependant de nuancer ce constat, car les bassins de la Ville de Genève sont également utilisés par les habitant-e-s de toute l'agglomération, ainsi que par toutes les catégories d'usagers et usagères (clubs, scolaires, particuliers). La piscine des Vernets, par exemple, est fréquentée à 50% par des usagers et usagères habitant hors de la Ville de Genève. La piscine de Varembe est, quant à elle, fréquentée à 34% par des usagers et usagères résidant dans d'autres communes du canton. Le rayon d'attraction réel des piscines de la Ville de Genève va donc bien au-delà de son périmètre communal.

L'attractivité des bassins de la Ville s'explique par plusieurs facteurs tels que la taille du bassin et le lieu de travail, mais également par le manque de bassins à l'échelle cantonale. C'est la raison pour laquelle notre municipalité a étudié – et poursuit du reste ce travail – toutes les possibilités de constructions et rénovations sur son territoire, dont la superficie est limitée, et de collaborations possibles avec des communes partenaires (voir ci-après).

L'on peut, dans cette perspective, citer deux projets récents, à savoir la réalisation de la piscine de Chandieu (25 m), qui est un bassin de quartier non accessible au public, et celle, à venir, du nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives (25 m) qui sera dévolue au public et aux écoles.

Enfin, un projet de bassin couvert (50 m) est également à l'étude au Centre sportif du Bout-du-Monde. Celui-ci permettra d'accueillir une partie des usagers et usagères pendant les travaux de rénovation des piscines de la Ville de Genève qui vont se succéder (piscine des Vernets et piscine de Varembe).

Collaborations intercommunales

L'étendue du territoire de la Ville de Genève étant limitée, un travail est également mené en mettant l'accent sur d'autres paramètres tels que les horaires (avec des extensions d'ouverture en soirée) et le développement de la collaboration intercommunale en matière sportive pour travailler de manière concertée et en essayant de mutualiser nos forces. C'est la raison pour laquelle la Ville de Genève soutient les collectivités dans leurs efforts de développement de l'offre sportive.

Ainsi, lors de la séance de la commission du sport de l'Association des communes genevoises (ACG) du 24 juin 2021, la Ville et le Canton de Genève ont proposé de créer un groupe de travail infrastructures sportives composé des communes, du Canton et de l'Association genevoise des sports (AGS) pour recenser les projets d'infrastructures sportives sur le canton. La commission a validé le lancement d'un projet de recensement des infrastructures sportives existantes et

des projets en cours dans les communes. Un regroupement des études faites par ces mêmes communes sur les besoins sportifs sera également fait. Ce travail sera fait par le Canton et la Ville de Genève.

Par ailleurs, le projet de la piscine couverte de 50 m à Pré-Bois illustre l'évolution des mentalités de ces dernières années et l'engagement des autres communes genevoises à développer des infrastructures. La Ville de Meyrin s'est ainsi employée à regrouper autour de ce projet les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Satigny, Vernier et Versoix. Ce projet devrait voir le jour vers 2027-2028. A noter également que depuis 2014, la Ville de Lancy a réalisé des travaux qui lui permettent de maintenir le bassin extérieur de 50 m ouvert toute l'année en chauffant l'eau.

La Ville de Genève reste attentive à ces évolutions dont elle se réjouit et met son expertise au profit des autres communes genevoises. Elle continuera à participer et à développer des projets de collaborations intercommunales en matière de natation, mais également pour les autres enjeux sportifs pour le bénéfice de l'ensemble de la population genevoise.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis